



BUZZY

FLASH-FINISH
ZOSHA LILIOFINI

Bonne Année 2017

Je vous l'avais laissé entendre dans le précédent bulletin, 2016 sera pour Buzy et la vallée d'Ossau, une année de référence. En effet, la C.C Vallée d'Ossau qui reste autonome, pourra librement choisir les partenariats qu'elle souhaitera développer avec les communautés voisines : du pays d'Oloron et des vallées du Haut-Béarn ; de l'agglomération de Pau ; du pays de Nay ; de la Comarca de Arragon...

Dans ce contexte, Buzy occupe toute sa place avec une représentativité proportionnelle à celle de sa population, soit 10% des conseillers qui siègent au sein du conseil communautaire de la CC Vallée d'Ossau. Cette position est vraiment importante pour faire valoir nos points de vue car en accroissant le champ de compétences des intercommunalités et en élargissant les périmètres des cantons et celui des régions, le législateur éloigne chaque fois davantage les élus des préoccupations de leurs électeurs. C'est tout à fait contraire aux principes de l'action territoriale qui trouve toute son efficacité dans la proximité entre élus et administrés. Dans le cas de la fusion voulue par le préfet, notre représentativité serait tombée à 1% et nous n'aurions donc plus bénéficié que d'un seul siège dans une assemblée composée de 97 conseillers communautaires.

Dans quelques semaines, le conseil municipal votera un nouveau budget qui devra nous permettre de financer les dépenses courantes ainsi que les investissements de 2017. Les arbitrages seront difficiles à mener car la baisse des ressources des communes est prégnante et, de plus, pour la neuvième année consécutive, je demanderai au C.M de voter un budget sans augmentation des taux d'imposition. Nous devons donc être rigoureux pour y arriver. A ce jour, ce postulat ne nous a pas empêché d'avancer : vous pourrez le constater en lisant la rubrique « point sur les réalisations à la mi-mandat ».

L'attractivité de Buzy s'est traduite en 2016 par une augmentation record des demandes des permis de construire. En effet, pour étayer mes propos, je vous propose de comparer les 13 demandes accordées en 2016 à la moyenne annuelle qui, sur les dix dernières années se situait entre 3 et 4 demandes par an. De plus, les logements anciens trouvent facilement preneur, là aussi, nous pouvons nous féliciter de voir que des familles investissent pour réhabiliter ce patrimoine. Bien sûr les taux bancaires sont très favorables mais la population de Buzy augmente, alors que dans le même temps certains de nos voisins voient leur population diminuer. C'est bon pour notre école, notre économie, cela justifie nos investissements et nous encourage à poursuivre notre action.

En ce début d'année 2017, je suis heureux de m'associer à la commission communication, pour vous présenter, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite...

F. MARTIN

EDITO P2

REALISATIONS P3
2016

REALISATIONS P4
2014/2016

PROJETS POUR P5
2017

L' ESSENTIEL P6
DES
DELIBERATIONS

INFOS P8
LOCALES

RECRUTEMENT P11
APC (Agence de Poste
Communale)

ETAT CIVIL P12

LES REALISATIONS DE 2016

Travaux de voirie

Désignation	Mètres	Revêtement	Coût H.T	COÛT T.T.C
Signalisation temporaire	1	Signalisation et mètres	610	732
Rue Villefranque Larribau/stade	950 m ²	Enrobé + pluvial	35 390	42 468
Rue Villefranque stade/D920	980 m ²	Enrobé + pluvial	35 504	42 605
Chemin Lapeyre surlargeur	100 m ²	Tricouche	1 282	1 538
Rue de l'Eglise	1460 m ²	Enrobé + pluvial	29 052	34 862
Rue Capou	900 m ²	Tricouche + pluvial	11 174	13 409
Chemin Tucat	265 m ²	Tricouche + caniveau	1 717	2 061
TOTAL			114 729	137 675

LES REALISATIONS DE 2016

Travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie

Détail des travaux engagés à la mairie : création de plafonds coupe feu avec isolation phonique et thermique ; séparation des domaines public et privé ; création d'une chaufferie fonctionnant au gaz de ville et remise à neuf de toute la plomberie ; remise à neuf de toute l'installation électrique avec éclairage économique à led dans la partie bureaux ; traitement des remontées capillaires ; enduits des façades ; création d'une extension de 145 m2 de bureaux dédiée au secrétariat de la mairie et à l'agence de poste communale.

Désignation du lot	lot	Entreprise	COÛT H.T	COÛT T.T.C
Gros Œuvre	1	SEEB	45 008	54 010
Charpente couverture	2	2 CBOIS	42 754	51 305
Traitement humidité	3	HUMIDISTOP	4 100	4 920
Enduit façades	4	BTP SCOPE	21 712	26 054
Menuiserie Alu	5	BATI ALU	35 640	42 768
Menuiserie Bois	6	MAYSTROU	22 453	26 944
Plâtre cloisons et Faux Plafonds	7	SAMISOL	37 900	45 480
Electricité	8	INEO	29 033	34 840
Plomberie	9	CROUXET	27 764	33 317
Carrelage	10	ERBINARTEGARAY	18 628	22 254
Peinture	11	NAYA	13 198	15 838
Diagnostic Amiante/plomb	12	ARGIDIAGNOSTIC	580	696
Mission Accessibilité	13	SOCOTEC	1 200	1 440
Etude Chauffage et fluide	14	ENERGECO	4 850	5 820
Structure gros œuvre /charpente	15	BERT	6 600	7 920
Mission Coordination SPS	16	NAVARO	2 872	2 872
Branchement gaz de ville	17	GRDF	356	427
Branchement électrique	18	ENEDIS	532	638
Mission Maîtrise d'œuvre	19	APGL	37 268	37 268
TOTAL			352 448	414 811

Appartements mairie

Les travaux de remise à neuf des appartements situés à l'étage de la mairie ont consisté à :

- mettre aux normes l'installation électrique
- changer toute la plomberie
- refaire et baisser tous les plafonds
- couler une chape légère
- poser du carrelage : séjour, toilettes et salle de bains
- poser un parquet flottant dans les chambres
- isoler les plafonds
- poser une cuisine équipée.

Durant les travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie, l'un de ces appartements a servi de relais pour les bureaux de la mairie. Début 2017, il sera reproposé à la location.

Fleurissement

De nouveaux portiques ont été installés aux entrées de la commune. Ceux-ci permettent d'y fixer la signalisation indiquant l'entrée du village mais aussi d'y accrocher de belles suspensions. D'autres équipements fleuris ont également été placés à divers emplacements dans Buzy.



LES REALISATIONS 2014/2016

Point sur les réalisations à la mi-mandat

Le temps passe vite, dans quelques mois nous aurons atteint la moitié du mandat. Avant d'évoquer les projets pour 2017, nous vous proposons tout d'abord de faire, à la mi-mandat, un point sur les réalisations de 2014 à 2016 :

- construction d'un nouveau préau de 120 m² à l'école ;
- réhabilitation complète de la partie ancienne de la mairie, traitement des remontées capillaires avec reprise des enduits de façades ;
- construction de 145 m² de bureaux dédiés au secrétariat de la mairie et à l'agence de poste communale ;
- 3 appartements sur 4 ont été entièrement refaits en accordant une attention particulière à l'isolation ;
- requalification des rues Donat du Clos, Saubole, de l'église, Villefranque, Jungalas, Lapeyre avec traitement en enrobé, gestion des eaux pluviales, des réseaux : d'adduction d'eau, électrique, téléphone et éclairage public ;
- d'autres voies ont été traitées en tricouche : Marzet, Lurien, Chérué et Tucat ainsi que les rues Capou, Jean de Préchacq et Bernis ;
- élargissement des rues Saubole, Lapeyre et du chemin de Baigts ;
- traitement des remontées capillaires de la salle des aînés ruraux et mise aux normes d'accessibilité ;
- aménagement des accès à la cantine et des appartements situés au dessus de l'école ;
- pose des clôtures à l'école et à l'aire de jeux ;
- achat matériel technique : tracteur, lame neige, balayeuse, souffleuse thermique, tronçonneuse à élagage.



LES PROJETS POUR 2017

Equipements sportifs

La création d'un plateau multisports sur le court de tennis existant est toujours d'actualité. Cet espace permettra la pratique du foot, basket, handball, tennis... Ce dossier va faire l'objet d'une nouvelle demande de subventions. Nous pourrions démarrer ces travaux dès que ces aides nous seront accordées car il s'agit d'une dépense estimée à 50 000 € HT.

Fleurissement de la commune

L'effort engagé pour l'embellissement de la commune va se poursuivre par la mise en place de nouveaux espaces fleuris. De nouvelles suspensions viendront compléter les équipements mis en place en 2016.

Stade municipal

La commande des nouvelles portes métalliques aux dimensions réglementaires est aujourd'hui passée. Elles sont en phase de construction et leur installation est prévue pour le premier semestre 2017.

La salle de réception située sous les tribunes sera quant à elle requalifiée. Les travaux nécessaires (isolation des murs et du plafond, reprise complète de l'installation électrique, création d'un coin cuisine) seront en partie réalisés par les membres du club FC-FOOT de Buzy et les agents de la commune.

Une place de parking aux normes handicapé sera créée au plus près de l'accès principal, ainsi qu'un cheminement adapté aux fauteuils roulants.

Voirie

-travaux d'aménagement de la place de la mairie avec prise en compte des normes d'accessibilité

-poursuite de l'enfouissement des réseaux rue Donat Du Clos puis réfection de la chaussée en enrobé

-aménagement sécurisés des arrêts de bus sur les départementales D 920 et D 34 (cheminements, parking). Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental

-enfouissement des réseaux rue Pats puis réfection de la chaussée en enrobé

-maintien en état de circulation de l'ensemble du réseau routier par l'apport de matériaux quand il s'agit d'un chemin rural et par des emplois en tricouche lorsque la chaussée était déjà bitumée.

Eglise

La porte principale sera dans la mesure du possible, adaptée pour inverser son sens d'ouverture. La sécurité d'un lieu public impose qu'en cas d'urgence, les battants de la porte s'ouvrent vers l'extérieur. Le sol du porche extérieur sera relevé au même niveau que celui de l'intérieur de l'église afin d'en faciliter l'accès. La porte latérale sera élargie pour permettre le passage d'un fauteuil roulant. Une place de parking adapté sera créée à proximité immédiate de celle-ci.

Accessibilité des bâtiments

L'agenda de programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics de Buzy a été déposé en préfecture courant septembre 2015.

Cet agenda nous permet d'étaler ces lourds investissements sur une période de six années.

En 2017 l'accessibilité de la salle communale sera traitée.

Ces travaux consistent :

- à créer une rampe pour accéder à la porte latérale
- à aménager une place de stationnement pour personnes handicapées
- à créer des toilettes répondant aux normes d'accessibilité.

Columbarium

L'extension de la capacité de notre columbarium étant devenue nécessaire, une troisième tranche de travaux d'agrandissement sera réalisée en 2017.

Ces travaux viseront également à améliorer l'aspect général de ce lieu de recueillement.

Travaux sur l'ancien bâtiment de la poste

Une réflexion sera menée sur la réaffectation de ces locaux. Celle-ci déterminera les travaux à engager. Dans un premier temps le rez-de-chaussée pourrait être aménagé en salle des associations.

La création d'un parking de 26 places à l'arrière du bâtiment présenterait de ce fait un double intérêt : sécuriser « l'arrêt de bus » et permettre aux intervenants d'une réunion de garer facilement leurs véhicules.

Camping municipal

L'évolution de notre camping passe par une extension du réseau d'assainissement collectif. L'étude qui est menée actuellement déterminera le meilleur tracé pour la mise en place des canalisations destinées à desservir ce site.

Il conviendra ensuite de décider de l'orientation à lui donner pour améliorer sa fréquentation. Notre camping est souvent encensé par les touristes qui unanimement apprécient le calme, l'emplacement et le panorama favorables à la détente.

L'ESSENTIEL DES DELIBERATIONS (2^{ème} semestre)

Convention GRDF extension gaz/mairie de Buzy

Suite à la modification du mode de chauffage, le C.M décide de commander à GRDF les travaux d'extension du réseau de gaz de ville afin de pouvoir y raccorder la mairie.

Agence postale communale : recrutement

Le C.M décide de créer un poste d'agent territorial pour assurer le service de l'agence postale communale et autorise M. le Maire à lancer la procédure de recrutement.

Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 15h.

Accueil du service scolaire en cas de grève

La délibération du 29 mai 2015, visée en sous-préfecture le 17 juin 2015, concernant le service minimum d'accueil dans le secteur scolaire en cas de grève, arrive à échéance.

Afin de répondre à cette obligation le C.M décide :

- de reconduire les emplois à temps non complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- que ces emplois seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels
- que ces emplois seront dotés de la rémunération afférente à l'indice brut 340 applicable dans la fonction publique.

Demande de subvention du SIVU/RPI BUZY BUZIET

Un nouveau calendrier de versement de la subvention annuelle de la part du Conseil Départemental a été mis en place. Le calcul se fait dorénavant sur le calendrier scolaire : le premier versement à hauteur de 60% de l'aide, arrive à la fin du premier trimestre et la régularisation se fait au mois d'août. Précédemment 90% du montant de l'aide se faisait en début d'année civile et la régularisation arrivait en décembre. Pour pallier le problème de trésorerie le SIVU/RPI BUZY BUZIET demande une avance aux deux communes. Le C.M accepte de verser la subvention complémentaire demandée soit 2 250 €.

Salle des fêtes

Création d'une commission pour gérer le planning de réservation de la salle communale. La commission adressera un courrier explicatif aux Associations. Elle est composée de Corinne LABORDE ; Christian LARRIEU ; Ginette LASSUS-MINVIELLE ; Dany LAVIGNE ; Eric MONTANE ; Guillaume PIGUE ; Patrick ROTH.

Demande de M. CAMI Jérôme

En réponse à sa demande écrite, le C.M autorise M. CAMI Jérôme à installer une dizaine de ruches sur un terrain communal situé derrière la gare de Buzy. Le bail de location prendra effet en janvier 2017.

Financement des travaux d'extension de la mairie

Le CM retient l'offre de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi-Atlantique :

- * Montant du prêt : 200 000 €
- * Durée du contrat : 15 ans
- * Taux : 1.55 %
- * Annuité : 15 046 €

Bâtiment Ortas

Le C.M, sur la base de l'estimation des domaines, décide d'acquérir le bâtiment de M. ORTAS et charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches et négociations nécessaires.

L'ensemble est composé d'un local professionnel, d'un appartement T3 et d'une parcelle attenante.

Vente bâtiment ORTAS Choix de l'établissement Bancaire

Après analyse des différentes offres, le C.M retient la proposition financière faite par le Crédit Agricole pour cette acquisition.

- montant du prêt : 136 000 €
- taux : 0.98% - durée : 15ans
- Annuité : 9739 €

Contrat JANSSENS Elsie

Le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mme Elsie JANSSENS s'étant terminé le 31 août 2016, le C.M lui propose un emploi à temps non complet d'Adjoint technique de 2^{ème} classe afin d'assurer la continuité des services à l'école et à la cantine. La durée hebdomadaire moyenne de travail est fixée à 20 heures.

EHPAD ARGELAS

Le C.M accorde une aide financière à l'EHPAD d'ARGELAS visant à financer la mise en place d'une installation « présence verte » au sein de l'établissement. La clé de répartition de cette aide a été calculée sur la base de la population de chaque commune. Participation de Buzy : 1 853.13€

L'ESSENTIEL DES DELIBERATIONS (2^{ème} semestre)

Groupement de commande pour travaux de voirie

Le Code des Marchés Publics, autorise des collectivités à se regrouper pour faire effectuer des prestations par un même tiers. Le groupement de commandes permet à plusieurs communes de lancer une consultation unique et de ce fait obtenir des prix plus concurrentiels. Le C.M décide d'adhérer au groupement de commandes composé par les communes de : ASTE-BEON ; BEOST ; BESCAT ; BUZY ; CASTET ; EAUX-BONNES ; IESTE ; LOUVIE-JUZON ; LOUVIE-SOUBIRON ; SAINTE-COLOME ; SEVIGNACQ-MEYRACQ, pour effectuer des travaux de voirie pour les années 2017/2018.

Contrat groupe d'assurance statutaire concernant les fonctionnaires affiliés à la CNRACL et les autres agents

Pour répondre aux obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L et de leurs agents relevant du régime général de sécurité sociale, le C.M décide d'adhérer aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

Signalisation d'Information Locale (SIL)

Le 11 octobre dernier, la C.C Vallée d'Ossau organisait une réunion d'information, sur la Signalisation d'Information Locale (SIL), à laquelle tous les Maires de la Vallée étaient conviés. A l'issue de cette réunion, les participants présents ont proposé que la réflexion sur la mise en place d'une SIL soit menée à l'échelle de la Vallée d'Ossau par la CCVO et qu'un Comité de pilotage soit formé. Il est en effet apparu important que des solutions harmonisées soient rapidement trouvées afin de pallier la suppression des pré-enseignes devenues illégales en bord de route depuis le 01^{er} septembre dernier.

Contrat d'avenir

Au vu de l'importante baisse de dotations, le C.M décide de ne pas créer de poste d'agent technique supplémentaire. De ce fait, le contrat de M. Flavien Camou-Juncas ne débouchera pas sur une embauche.

CC Vallée d'Ossau : nouveaux statuts

Le 22 septembre 2016, le conseil communautaire de la Vallée d'Ossau a, par voie de délibération, mis ses statuts en conformité avec la loi NOTRe. Les compétences qui seront de fait transférées des communes vers la C.C Vallée d'Ossau sont les suivantes : tourisme ; développement économique ; eau ; assainissement ; SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Ses nouvelles prises de compétence doivent être soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité requises, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Locales, dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Ces statuts ont été adoptés par 16 des 18 communes que compte la Vallée d'Ossau, dont Buzy.

Création d'une Agence Postale Communale APC

C'est dans les nouveaux locaux de la mairie que sera ouverte la nouvelle agence de poste communale le 1er février.

Les services proposés par l'APC sont les suivants :

- Produits et services postaux

Vente de produits :

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés)
- Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques,
- Enveloppes Prêt-à-Poster par lots,
- Emballages Colissimo,
- Emballages à affranchir,
- Prêt-à-Expédier Chronopost France Métropolitaine
- Pack déménagement, pack garde du courrier, enveloppes de réexpédition
- Fourniture d'autres produits postaux sur demande.
- Dépôts d'objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre et valeur déclarée),
- Retraits d'objets y compris recommandés (hors poste restante, valeur déclarée et Chronopost),
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité,
- Dépôt des procurations courrier.

- Services financiers et prestations

- Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 350 euros par période de 7 jours,
- Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 euros par période de 7 jours,
- Paiement de mandat cash, dans la limite de 350 euros par opération,
- Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur :
 - des demandes de services liées aux CCP,
 - des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 350 euros,
 - des procurations liées aux services financiers,
 - des versements d'espèces sur son propre compte courant postal, dans la limite de 350 euros par période de 7 jours,
 - des versements d'espèces sur un Postépargne ou livret d'épargne, dans la limite de 350 euros par période de 7 jours.
- Transmission au centre financier pour traitement direct des demandes de dépôt de chèques sur CCP et comptes épargne.

- Produits tiers

-Vente de produits et services de téléphonie : la poste mobile

- Borne d'informations

- Mise à disposition en libre-service, dans le local recevant le public de l'agence postale, d'une borne tactile, connectée à internet, permettant au public d'accéder à des informations relatives au Groupe La Poste et à ses produits et services, aux différents services publics et administrations, à la commune, à l'office du tourisme de la commune et à tout autre service.

INFOS LOCALES

Population légale de Buzy en 2017

Population totale : **980**

Population municipale : 952 personnes résidant à Buzy de façon permanente

Population comptée à part : 28 étudiants ou personnes résidant à Buzy une partie de l'année

Le chiffre officiel pour 2017 correspond à la moyenne des habitants vivant à Buzy de 2012 à 2016.

Urbanisme

ANNEES	CERTIFICATS URBANISME	DECLARATIONS PREALABLES	PERMIS d'AMENAGER	PERMIS DE CONSTRUIRE	PERMIS MAISON INDIVIDUELLE
2008	34	20		5	3
2009	17	16		4	2
2010	13	13		4	1
2011	28	13		3	4
2012	23	11		6	8
2013	21	15		7	2
2014	21	7	1	9	5
2015	14	10	1	7	2
2016	34	20		3	11

Voyage à l'étranger des mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. **Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.** La nouvelle procédure n'implique aucune démarche en mairie ou en préfecture.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les documents suivants :

-pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](#))

-Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport

-Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Informations utiles consultables sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F:359>

Buzy, un village conté...

La visite guidée, proposée par la commission culture de la C.C Vallée d'Ossau, s'est intéressée à certaines bâtisses remarquables de Buzy. Ce patrimoine bâti nous a ensuite été commenté devant un public nombreux. Le discours des deux guides faisait également référence à notre histoire locale et notamment à d'illustres personnages tels que : Gaston Phébus ; Donat Du Clos ; Jean de Préchacq ; Jean Lassalle...

Au pied du monument aux morts elles nous ont livré les secrets étymologiques des noms qui y sont gravés, en s'appuyant sur leurs racines occitanes.



Force est de constater que dans l'assistance, la majorité des visiteurs n'était pas des résidents de Buzy. Ce constat met clairement en évidence que l'intérêt que suscite ses richesses, architecturales et historiques, dépassent largement le périmètre de notre commune.

INFOS LOCALES

Cimetière

La commission en charge de travailler sur la durée, la surface et les tarifs des concessions, poursuit le recensement exhaustif des emplacements afin de mettre en place une gestion informatisée du cimetière.

Par ailleurs, dès le début de l'année 2017, celle-ci sera entendue par le CM qui, sur la base de ses explications, devra délibérer pour fixer la nouvelle réglementation.

Communiqué de la Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques

L'application VigiCambri64 permet de maintenir le lien entre la gendarmerie et les citoyens et de renforcer la lutte contre les délits et cambriolages.

L'objectif de cette application est de fournir un outil complémentaire permettant de renforcer la lutte contre les cambriolages dans les Pyrénées-Atlantiques. La pré-



sence de personnes suspectes aux alentours des habitations peut être instantanément signalée aux forces de l'ordre via l'application, accompagnée de photos, via la page « **Proches attentifs** » qui permet de prendre en photo un fait suspect, un lieu ou un événement et de l'envoyer à la gendarmerie pour transmission de l'alerte.

Autre fonctionnalité de cette application au travers de la page « **Mes objets de valeur** », qui donne la possibilité de lister en amont tous ses objets de valeur, ce qui, en cas de vol, facilitera la déclaration à l'assurance habitation et accélérera le processus d'indemnisation. L'idéal étant également de scanner vos factures d'achat, ou de les conserver à l'abri des cambrioleurs ou d'un éventuel incendie.

En téléchargeant l'application, le particulier bénéficie également de conseils et d'un fil d'actualité en provenance directe de la gendarmerie, permettant de relayer les appels à la vigilance et autres démarches frauduleuses telles que les démarchages à domicile, les vols à la fausse qualité et permet aussi de relayer les bons conseils avant les départs en vacances, etc.

Parmi les fonctionnalités, on trouve des actualités, des conseils personnalisés, des liens internet, ainsi que l'adresse de la brigade de gendarmerie la plus proche.

Repas du CCAS

Le prochain repas aura lieu le 04 Février 2017. Si vous avez 65 ans et plus et n'avez pas reçu d'invitation, vous pouvez vous inscrire au secrétariat de la mairie jusqu'au vendredi 29 janvier. Si vous êtes dans l'incapacité d'y assister pour des raisons de santé, veuillez retourner la fiche d'inscription en le mentionnant.

Noël de la commune

Cette année encore, le Père Noël est venu nous rendre visite, le 16 décembre, avec dans sa hotte de nombreux cadeaux. Nous le remercions vivement car il s'est montré bien généreux. Après son départ la fête s'est poursuivie



par un bon repas avec animation qui a fait le bonheur des petits et des grands. C'est une excellente formule qui permet à tous les acteurs qui contribuent à améliorer notre quotidien tout au long de l'année, de partager une soirée dans la bonne humeur.

Compétences de la CC Vallée d'Ossau

Point sur les nouvelles compétences qui devront être assurées par la CC Vallée d'Ossau :

- 2017 : gestion des EHPAD et création de nouveaux services à destination des personnes âgées
- 2017 : compétence tourisme, SCOT
- 2018 : assainissement
- 2020 : gestion de l'eau potable

Brûlage à l'air libre

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule que le brûlage à l'air libre des déchets verts ou de détritus de quelque nature que ce soit est interdit. De plus avant « de craquer l'allumette » pensez aux conséquences sur votre propre santé et celle de vos proches (enfants, petits-enfants, aînés...).

Force est de constater que nos avertissements sont restés vains. Afin de faire respecter la loi et de protéger les personnes nous nous voyons dans l'obligation de signaler tout brûlage à l'air libre aux services de gendarmerie.

Nous vous rappelons que toute infraction **est passible d'une amende de 450 €.**

INFOS LOCALES

Travaux mairie

Dans quelques jours les travaux de réhabilitation de la mairie seront terminés et nous pourrons aménager dans les nouveaux locaux.

Le bon suivi du chantier a permis de surmonter les quelques difficultés que nous avons rencontrées et le déroulement des opérations s'est effectué dans le respect du cahier des charges. Par ailleurs la maîtrise du budget a permis de rajouter certaines prestations, notamment le ravalement de toutes les façades qui ont été traitées en pierres apparentes.

Le mariage réussi entre la modernité de la nouvelle structure et la patine de l'ancienne, confère au centre bourg un nouveau cachet. Cette valeur ajoutée met clairement en évidence l'architecture exceptionnelle de ce patrimoine. La parfaite intégration de l'extension nous conforte dans les choix que nous avons eu à faire.

Nous pouvons à ce stade nous féliciter d'avoir atteint les objectifs que nous nous étions fixés :

- créer des locaux mieux adaptés à l'accueil du public tout en assurant la confidentialité,
- offrir de meilleures conditions de travail à nos agents,
- séparer les parties public/privé,
- aménager une salle dédiée aux archives au rez de chaussée,
- mettre aux normes l'ensemble du bâtiment existant,
- regrouper les services de la poste et de la mairie, améliorer le parking et garantir l'accessibilité.

Finalement le temps nous a donné raison puisque, après de longues années de négociations avec les services de la poste, nous avons obtenu une subvention non prévue au départ de 30 000€, dédiée à la construction du bureau de l'APC.

A noter également que l'agencement et le mobilier ont été pris en charge par la poste.

De plus la rémunération de l'agent communal recruté à temps partiel sera intégralement financée sur fonds de concours par le biais d'une convention d'une durée de 9 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Appartement à louer

Durant la période des travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie, les bureaux ont été transférés dans l'un des appartements situés au premier étage. Ce logement sera proposé à la location à l'issue du chantier.

Il s'agit d'un T3 entièrement rénové avec cuisine équipée.

Montant du loyer : 450 €

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie

Génération mouvement

A l'initiative de l'association « las Cassoures », en partenariat avec le CCAS de la commune, deux réunions d'information ont été organisées dans la salle des Aînés Ruraux. La première portait sur la prévention des chutes domestiques animée par un intervenant de la CIAPA (comité départemental d'intervention et d'animation pour l'autonomie). A la suite de cet exposé, différents ateliers ont été proposés: nutrition santé seniors ; mémoire ; form'équilibre ; form'bien-être ; bien vieillir ...

La seconde traitait de la bonne organisation des différents clubs adhérents à l'association générations mouvement. Cette dernière s'est fixé deux objectifs principaux : créer du lien social et donner une place entière aux retraités dans la société. Pour cela, elle intervient dans les activités d'échanges, de loisirs et de tourisme, de protection des associations, des actions de solidarité et de représentation.

Les adhérents du club de Buzy ont la possibilité de participer au concours national de peinture (aquarelle, huile) ayant pour thème «La mer ». Pour tout renseignement se rapprocher de M. LOPEZ Pascal :

Tél : 05 59 21 00 72

Exposition de peinture

Le groupe des artistes de Buzy que vous avez pu rencontrer l'année dernière,

vous proposera

une nouvelle exposition à la salle communale les 17 et 18 juin prochains.

Pour celles et ceux qui n'avaient pas pu y participer en 2016, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour tout renseignement veuillez contacter

Christine SOULADE :

- tel :06 37 21 09 53

- mail : christine-soulade@outlook.fr



Effectifs des classes du RPI Buzy/Buziet

La dynamique démographique conforte les effectifs du RPI au dessus de la barre des 100 élèves et éloigne ainsi la menace d'une fermeture de classe.

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Effectif	18	11	17	16	10	19	12	11	114

APPEL A CANDIDATURE

La commune de BUZY RECRUTE
UN AGENT CHARGÉ DE LA GESTION DE
L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

15 heures / semaine annualisées

Cadre d'emploi des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Activités principales

Sous l'autorité du Maire, vous serez chargé(e) de la gestion de l'agence postale communale, et plus particulièrement :

- accueillir et renseigner le public
- assurer la gestion et le suivi des services postaux proposés
- garantir les services de proximité
- gérer les services financiers et prestations associées

Compétences requises

- avoir des connaissances en comptabilité et en opérations financières
- maîtriser les modalités de gestion des stocks, de réalisation d'inventaires, et de mise en sécurité des envois postaux.
- maîtriser l'outil informatique
- expérience en agence postale appréciée

Avant la prise de fonction, une formation sera assurée concernant l'utilisation des logiciels spécifiques et la connaissance du cadre réglementaire de commercialisation d'un produit postal et financier.

Conditions d'exercice

- disponibilité, polyvalence et rigueur
- devoir de réserve et sens du service public
- autonomie et organisation
- respect des procédures précisées par la poste dans la réglementation relative aux dispositions comptables

Dépôt de candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : **le 16 Février 2017 à 12 heures**

Par courrier adressé à Monsieur le Maire de Buzy

Par voie électronique mairie.de.buzy@wanadoo.fr

Poste à pourvoir à partir du 1^{er} MARS 2017.

LES NAISSANCES

DEPIOLE Alicia Marjolène née le 17 août
LABAT Mia née le 23 août
LUKACS-SZABO Damien né le 18 décembre
MAES Anatole Gwenaël né le 10 août
RAMIS Paco Sandro né le 18 octobre
VASSILOPOULOS Mathilde née le 11 décembre

LES MARIAGES

ARRIBE Michel Gaston et MAXENTI Anne Marie : 17 septembre
CLAVARET-HOURTANE Pierre et LABAT Lucie : 13 août
FALLATI Jacques Pierre et CARREY Annabelle : 16 avril
LAFONT Eric Jean Noël et FREIRA Marta : 16 juillet
SIMONOT Alain Michel Vincent et CATRIULET Jennifer : 10 décembre

LES DECES

ANSEL Anne Marie veuve HISLER, le 1 décembre
CAILLET Nadine, le 24 août
DURAND Marion Rachel épouse ESCOUTE, le 6 décembre
FERREIRA Maria de Graça veuve RIBEIRO, le 25 février
GOUSSEAU Emmanuel Alphonse Raoul, le 25 décembre
LABAT Marie Rose Suzanne, le 21 novembre
MARTINEZ Lucette Chantal, le 30 septembre
MESPLE-DUFOUR Jean Marcel, le 18 avril